

Le soir, à 3 heures, le congrès ne se réunit plus en séance plénière. Il forme quatre bureaux présidés : le 1er par M. Sire, prêtre de Saint-Sulpice ; le 2e par M. Marbot, vicaire général honoraire d'Aix ; le 3e par Mgr Morel, directeur des *Missions catholiques* ; le 4e par M. le chanoine Pillet, professeur à la Faculté catholique de Lille.

Grâce à cette division du travail, les études si remarquables envoyées au comité d'organisation purent être lues dans les bureaux respectifs et les nombreux congressistes choisirent, pour les entendre, les rapports qui les intéressent plus spécialement.

Ces rapports, répartis dans ces quatre bureaux, ont pour objet l'histoire du culte de Marie dans les diocèses de France, ou dans les congrégations religieuses, ou dans certains sanctuaires de France.

Voici la liste de ces rapports :

1o Le culte de Marie dans les diocèses : Le culte de Marie dans le diocèse de Lyon, par M. l'abbé Perras ; de Grenoble, par M. l'abbé Varnoux ; d'Aix, par M. l'abbé Marbot ; du Mans, par M. l'abbé Didion, vicaire à Saint Mamers ; de Saint-Glaude, par M. l'abbé Chamonthon ; de Gap, par un prêtre de ce diocèse ; de Perpignan, par M. Vassal ; d'Alger, par M. l'abbé Fargue ; de Chambéry, par M. Pillet, chanoine ; de Rodez, par M. le chanoine Fuzier ; de Montpellier, par M. Ruel, aumônier du Sacré-Cœur ; d'Autun, par M. le vicomte de Leusse.

2o Le culte de Marie dans les congrégations religieuses : le culte de Marie chez les Cisterciens de l'Immaculée Conception, par le R. P. Abbé de N.-D. de Hautcombe ; dans la Compagnie de Jésus, par le R. P. Petit ; dans l'ordre des Franciscains, par le R. P. Bonaventure ;